

afin de pouvoir atteindre le chiffre de 1,500 ou de 2,000, que l'on a fixé pour la partie. Dans ce cas, il peut arriver que les deux adversaires atteignent ce chiffre ou même le dépassent. Le gagnant est celui qui réunit le plus de points, les brisques et les figures une fois comptées. Au lieu de deux jeux de cartes, on n'en prend quelquefois qu'un. On joue alors ordinairement en 500, mais on procède toujours comme ci-dessus. Seulement, on ne comprend sans peine, les groupes sont plus difficiles à former. En outre, on ne peut jamais avoir le double besigue.

Maintenant, il nous reste deux cas à examiner qui ne sont pas toujours une règle rigoureuse, nous en convenons, mais pour lesquels nous allons exprimer une opinion que nous n'hésitons pas à qualifier de *logique*, car il y a de la logique jusque dans le jeu de cartes. Nous allons entrer dans les détails pour essayer d'être clair. J'ai dans les mains plusieurs groupes; puis-je les compter en les abattant d'un seul coup? Non. Supposons que j'aie une quinzaine majeure d'autant en main, at-je le droit de compter d'un seul coup 290 points? Non encore; je commencerai par compter les 40 de mariage d'autout; puis, après une autre levée, j'abattrai le dix, l'as et le valet, et je compterai 250. Ce cumul est souvent de nature à embarrasser le joueur; car, nous l'avons dit, c'est une levée seule qui donne le droit de compter. Alors, si l'on suppose que la suite du jeu ne permettra pas de faire une nouvelle levée, la prudence commande de sacrifier le moins pour compter le plus.

Autre cas discutable: je ne joue que pour 20 ou 30 points, ai-je le droit, avant la partie finie, de compter les brisques que j'ai déjà faites au fur et à mesure que je les ferai? évidemment non; la partie engagée doit être continuée jusqu'à extinction, et alors, toutes les brisques ayant été comptées de part et d'autre, le gagnant est celui qui a atteint le chiffre de points le plus élevé. Ajoutons, toutefois, que les 10 points auxquels la dernière levée donne droit se marquent immédiatement.

Dernier point douteux: les sept peuvent-ils être marqués par le seul fait qu'on les a dans la main? Ce n'est pas notre opinion: le sept ne compte que lorsqu'il fait une levée, et, par conséquent, lorsqu'il cesse d'être en la possession du joueur. S'il en était autrement, surtout quand on joue à trois ou à quatre jeux, il en résulterait de fréquentes discussions, et c'est à éviter à cet inconvénient qu'une règle doit toujours viser. Règle générale: toute carte marquée doit être une carte abattue.

Il se peut que les règles que nous venons de poser ici suscitent des réclamations, car nous savons que les habitudes et les conventions jouent un grand rôle dans tous les jeux un peu compliqués. Aussi, c'est une opinion que nous donnons, sans avoir pour cela la prétention de l'imposer. Mais, et c'est par là que nous terminerons, nous croyons fermement être dans l'esprit de la règle.

BÉSIA (BAIE DE) ou de **TÉNÉDOS**, mouillage sur la côte de la Turquie d'Asie, entre le canal formé par l'île de Ténédos, à l'entrée des Dardanelles. C'est dans cette baie que les flottes anglo-françaises ont séjourné pendant quelques jours en 1853, avant la guerre de Crimée. C'est là aussi que douze siècles av. J.-C., mouillait la flotte des Grecs venue pour détruire Troie, dont l'emplacement se trouve à quelques kil. dans les terres.

BÉSİMÈME s. m. (bê-zi-mê-me). Bot. Corps reproducteur des plantes cryptogames. Ce mot, analogue d'ovule et de bourgeon séminiforme, n'a pas été adopté.

BÉSIS s. m. (bê-ziss). Art culin. Ragoût de basse viande, dans lequel on met de l'orge détrempée dans de l'eau, de l'huile, du jus d'orange et de citron.

BESKOW (Bernard von), poète et érudit suédois, né en 1796, fut d'abord attaché, en qualité de secrétaire, au département des finances; puis, nommé successivement secrétaire particulier du prince royal, directeur du théâtre royal, chambellan, grand maréchal de la cour, membre du chapitre des ordres royaux, membre de l'académie suédoise et son secrétaire perpétuel; de l'académie des sciences, histoire et antiquités, etc., enfin, anobli, avec le titre de baron. En 1824, l'académie lui décerna le grand prix de poésie pour son poème intitulé: les *Ancêtres de la Suède*. Beskow a publié, outre des poésies, un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et d'esthétique, qui lui assurent une place distinguée dans l'histoire littéraire de son pays. Un de ses derniers ouvrages, imprimé dans les *Actes de l'académie suédoise*, et formant 3 vol. in-8°, a pour titre: *Gustave III comme roi et comme homme*; c'est une sorte d'élegant panegyrique peu d'accord avec la vérité historique, mais très-naturel de la part d'un académicien, racontant la vie du fondateur de son académie.

BESLAY (Charles-Leleu-Bernard), homme politique français, né à Denain en 1768, mort en 1834. Il venait d'être reçu avocat au parlement, quand la Révolution éclata; et, obligé de renoncer au barreau, il vint fonder une maison de commerce dans sa ville natale. Il fut nommé membre du Corps législatif en 1808, et, depuis ce temps jusqu'à sa mort, il figura dans toutes les Chambres de députés, sauf la Chambre septennale. Il siégea toujours à gau-

che; mais son opposition fut constamment modérée, et on le vit appuyer toutes les lois qui lui paraissaient utiles, quels que fussent les ministres qui les avaient proposées.

BESLAY (Charles), ingénieur et homme politique, fils du précédent, né à Dinan en 1795. Il s'est longtemps occupé des travaux du canal de Nantes à Brest, fut député radical sous Louis-Philippe, commissaire de la République dans le Morbihan en 1848; enfin représentant du peuple à la Constituante, où il vota avec les républicains modérés. Depuis, il a repris ses grands travaux industriels.

BESLER (Basile), pharmacien et botaniste allemand, né à Nuremberg en 1561, mort en 1629. Il exerça la profession de pharmacien dans sa ville natale, se créa un jardin botanique, entra en rapport avec les hommes les plus distingués de son temps, et fut mis par l'évêque d'Eichstædt, Conrad de Gemmingen, à la tête du jardin de Saint-Willebald. Besler s'est rendu célèbre en publiant, sous le titre de *Hortus Eystettensis* (Nuremberg, 1613, 4 vol. in-fol.), le plus bel ouvrage qu'on eût encore écrit sur la botanique. Cet ouvrage, divisé en 4 parties, est accompagné d'un atlas de 356 planches gravées, comprenant 1,086 figures. Basile Besler, qui était peu lettré, ne fit que diriger cet important travail, dont Louis Jungermann, professeur à Giessen, rédigea le texte, pendant que Jérôme Besler, frère de Basile, y donnait la synonymie des plantes et une partie des descriptions. Basile Besler avait créé à ses frais un cabinet, composé des produits les plus rares de la nature. Il les fit connaître en publiant des figures gravées, sous le titre: *Fasciculus rariorum et ad spectu digniorum varii generis*, etc. (1616).

BESLER (Michel-Basile), médecin allemand, neveu du précédent, né en 1607 à Nuremberg, mort en 1681. Après avoir pris le grade de docteur à Altdorf en 1631, il exerça la médecine dans sa ville natale, tout en s'occupant beaucoup d'histoire naturelle et d'antiquités. Ses principaux ouvrages sont: *Admiranda fabricæ humanæ mulieris partium delineatio* (Nuremberg, 1640); *Gasophylacium rerum naturalium* (Nuremberg, 1642), avec des planches, dans lequel il continue la description du cabinet de son oncle; *Mantissa ad Viratum stirpium Eystettense* (Nuremberg, 1646-1648), qui forme un supplément à l'*Hortus Eystettensis* de Basile Besler.

BESLÉRIE s. f. (bê-slé-ri — de *Basile Besler*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes de la famille des gesneracées, qui comprend des plantes à peine frutescentes, propres aux forêts de l'Amérique tropicale, et dont la plupart sont cultivées dans nos terres comme plantes d'ornement.

— *Encycl.* C'est Plumier qui fonda ce genre dans la famille des gesneracées, tribu des beslériées. Les principaux caractères des beslériées sont: belles fleurs jaunes ou rouges; calice quinquéfide; corolle hypogyne à limbe quinquéfide; quatre étamines avec rudiment de la cinquième, insérées sur le tube; ovaire libre, ceint d'un disque annulaire; ovules nombreux, anatropes, style simple; stigmate bifide; une baie pour fruit; graines obovées; plantes dressées et rameuses; tiges quadrangulaires; feuilles opposées, à nervures saillantes, luisantes en dessous. On distingue la beslérie jaune (*lutea*), la beslérie à grandes feuilles (*grandifolia*), élégante (*pulchella*), sanguine (*incarnata*), et plusieurs autres espèces.

BESLÉRIÉ, ÉE adj. (bê-slé-rié — rad. *beslérie*). Bot. Qui ressemble à une beslérie. — s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre beslérie.

BESLON s. m. (bê-slon). Agric. Nom que l'on donne, en Normandie, à la petite cuve qui reçoit le cidre sous le pressoir.

BESLY (Jean), juriconsulte et littérateur, né dans le Poitou en 1572, mort en 1644. Il s'établit en 1597, comme avocat, à Fontenay-le-Comte, se signala aux états généraux de 1614 par l'opposition qu'il fit à l'enregistrement des décrets du concile de Trente, et devint conseiller du roi en 1629. Besly s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des antiquités de notre histoire. Il a fourni des notices pour les travaux généalogiques de Duchesne. Il a laissé des matériaux historiques considérables et divers travaux, dont quelques-uns ont été publiés par son fils, Jean Besly: *Commentaires sur les hymnes de Ronsard* (1604); *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne* (Paris, 1647, in-fol.); *Evêques de Poitiers avec les preuves* (1647), etc.

BESME ou **BÈME**, ou **BEHME**, assassin de l'amiral Coligny dans la nuit de la Saint-Barthélemy. C'était une créature des Guises, dont le vrai nom était *Charles Dianowitz*, et qui était appelé *Besme*, par corruption du mot Bohême, pays dans lequel il était né. Après avoir assassiné Coligny, il jeta son corps par la fenêtre. En 1575, il se trouvait en Saintonge, lorsqu'il fut fait prisonnier par les protestants. Il parvint à s'évader; mais Berteauville, gouverneur de la place où il était détenu, le poursuivit, et, l'ayant atteint, lui passa son épée au travers du corps (1575).

BESNARD (Pierre-Joachim), ingénieur en chef des ponts et chaussées en Bretagne, né à Rennes en 1741, mort à Paris en 1806. On cite parmi ses travaux le redressement de la

tour de Saint-Louis, à Brest, la construction de l'église de Saint-Martin à Morlaix, des fontaines à Landerneau, une partie des plans arrêtés pour réunir la Loire à la Vilaine, la Vilaine au Blavet, et le Blavet à la rivière d'Aune.

BESNARD (François-Joseph), médecin, né en 1748 à Buschwiller en Alsace, mort en 1814. Après avoir passé son doctorat à Strasbourg, il devint premier médecin de Maximilien, comte palatin, puis il exerça son art à Mannheim, et fut enfin nommé médecin en chef des hôpitaux militaires de Munich. Besnard contribua beaucoup à propager la vaccine en Bavière, et fut un adversaire déclaré de l'emploi du mercure dans les maladies vénériennes. Il fit à ce sujet un voyage à Paris, en 1783, pour soutenir ses idées devant l'Académie des sciences. On a de lui divers écrits publiés en allemand, parmi lesquels nous citerons: *AVIS sérieux et fondé sur l'expérience aux amis de l'humanité contre l'emploi du mercure dans diverses maladies* (Munich, 1808); *Exposé analytique de l'origine, de la nature et des effets du virus vénérien* (Munich, 1811).

BESNARD (Etienne), graveur français contemporain, né à Paris en 1789, élève de Balthard. Il a exécuté au burin des planches pour divers ouvrages, entre autres pour le *Voyage en Nubie*, de Gau; pour l'*Expédition scientifique en Morée*, d'Ab. Blouet; pour le *Sacre de Charles X*; pour le *Bachelier de Salamque*, etc. Il a exposé aux Salons de 1831, 1833, 1834 et 1836, et a obtenu une médaille de 3^e classe en 1833.

BESNARDIÈRE (DE LA). V. LABESNARDIÈRE.

BESNAS, fondateur et chef d'une secte persane qui professe l'athéisme absolu et s'occupe de sciences naturelles, telles que la médecine, l'astronomie. Cette profession d'athéisme, jointe aux études scientifiques des adeptes de ce système, le rapproche assez de nos écoles matérialiste et positiviste.

BESNIER (Pierre), philologue français, né à Tours en 1648, mort à Constantinople en 1705. Il entra dans l'ordre des jésuites en 1663, passa presque toute sa vie à voyager dans les pays étrangers, et s'adonna avec succès à l'étude des langues. Les deux principaux ouvrages de ce savant sont: la *Réunion des langues ou l'Art de les apprendre toutes par une seule* (Paris, 1674); *Discours sur la science des étymologies* (1694).

BESOCHE s. f. (be-so-che). Agric. Pioche dont une extrémité est élargie au lieu d'être pointue, et qui sert à faire des trous pour planter des arbres. || Sorte de hoyau.

BESOGNE s. f. (be-zo-gne; gn. mll. — rad. *soin*, qui, dans notre vieille langue, se disait *sumis, sunnia, sonia*, avec le sens d'empêchement légal. *Be, bes*, jouerait le rôle de particule péjorative; nos pères écrivaient *besoigne* et *besogne*, mais on sait que i des finales *oigne, aigne*, a disparu d'un grand nombre de mots: *espagnol, compaignon, aigneau, Bretagne, charoigne, gaigner, montaigne, campagne*; et que si cette voyelle i se maintient encore dans certains mots, alors que la prononciation n'en tient plus compte, tels que dans *Saint-Aignan, Montaigne, Gavaignac, Philippe de Champagne*, etc., cette persistance a sa raison dans le respect avec lequel on conserve l'intégrité des noms propres, héritage auquel il n'est pas permis de toucher. Pour plus de détails, V. *BESON*). Tâche, ouvrage, travail manuel auquel on est astreint ou auquel on s'astreint: *Aller à sa BESOGNE. Mettre la main à la BESOGNE. Être assidu à sa BESOGNE. Le temps des vendanges venu, chacun aux champs était à sa BESOGNE.* (P.-L. Cour.)

Voilà l'opératrice aussitôt en besogne. LA FONTAINE.

Estimable besogne! Digne opération qui sent la corde un peu! L. BOULHET.

A tout prendre, il vaut mieux un combat qu'un supplice; Et ce n'est pas la joie et l'honneur des Etats De voir plus de besogne aux bourreaux qu'aux soldats. V. HUGO.

« Je dit aussi d'un travail intellectuel: *Je serai quitte de la grosse BESOGNE avant qu'il soit un mois; j'appelle grosse BESOGNE le fond de mes observations; ensuite, il faudra non-seulement être poli, mais polir mon style.* (Volt.) *Non-seulement j'ai encore quelques petites BESOGNES littéraires avec mon roi philosophe, mais j'ai un Siècle sur les bras.* (Volt.)

— Par ext. Mission, tâche, ce que l'on a à faire: *Tout siècle a sa BESOGNE.* (L. Blanc.) *Une révolution entraîne toujours après elle une grande BESOGNE.* (Ste-Beuve.)

— Produit du travail: *L'un est fort, mais maladroit; l'autre faible, mais plein d'intelligence; l'un fera peu de BESOGNE, l'autre beaucoup.* (Thiers.) *La null-Jenny fait en un jour la BESOGNE de cinq cents fleuses.* (J. Sim.) || Fig.: *La béquille du temps fait plus de BESOGNE que la massue de fer d'Hercule.* (Gratian.)

— Ce dont on a besoin, ce qui est nécessaire: —

Le galant, pour toute besogne, N'avait qu'un brouet clair; il vivait chichement. LA FONTAINE.

« Vieux en ce sens.

— Loc. fam. *Aller vite en besogne, abattre,*

expédier de la besogne, Faire beaucoup de travail en peu de temps, travailler avec entraînement et avec facilité: *Il leur était d'une grande utilité, et il expédiait LEUR BESOGNE par-dessous la jambe.* (Balz.) *Parlez-moi des marins pour ALLER rondement EN BESOGNE.* (A. Dum.) || *Faire de la belle, de la bonne besogne*, Travailler habilement ou utilement, et, par ironie, Faire un mauvais travail, commettre quelque sottise: *Vous AVEZ FAIT LA DE LA BELLE BESOGNE, pendant les quinze jours que je viens de passer à la campagne.* (Picard.) || *Faire plus de bruit que de besogne*, Parler beaucoup, se donner beaucoup de mouvement pour ne pas faire grand-chose: *La mouche du coche FAISAIT PLUS DE BRUIT QUE DE BESOGNE. Ce cher homme! combien il y en a de ce modèle: PLUS DE BRUIT QUE DE BESOGNE!* (Th. Leclercq.) || *S'endormir sur la besogne*, Ne pas avancer dans son travail, s'y livrer avec nonchalance. || *Donner, tailler de la besogne*, Préparer une tâche, donner de la peine, susciter des embarras: *On lui TAILLAIT une BESOGNE à laquelle il ne s'attendait pas.* (De Retz.) || *Aimer la besogne faite*, Ne pas aimer le travail, aimer à profiter du travail des autres. || *N'avoir pas besogne faite*, Avoir beaucoup d'embarras, de difficultés: *M. M. les gens du roi, entre la chancellerie et la grande amonésie, N'ONT PAS BESOGNE FAITE.* (P.-L. Cour.)

Qui vit céans, ma foy, n'a pas besogne faite. RÉGNIER.

— Prov. *Selon l'argent la besogne*, Pour avoir un travail bien fait, il faut le rémunérer convenablement.

— Navig. Nom d'un bateau normand, plus souvent appelé *BATEAU FONCET*.

— Techn. *Besogne faite*, Nom que l'on donnait autrefois, dans les fabriques du Poitou, à des serges, étamines, draps, tiretains, etc., encore en toile, telles qu'elles sortent du métier, avant qu'elles aient reçu aucun apprêt.

— S. f. pl. Se disait autrefois des hardes que l'on portait avec soi: *BESOGNES DE NUIT.*

BESOGNE s. m. (be-zo-gne; gn. mll.). Autref. Mauvais soldat. || On disait aussi *BISOGNE*.

BESOGNÉ, ÉE (be-zo-gné; gn. mll.). Part. pass. du v. *Besogner*. Opéré, agi, fait: *Travail mal BESOGNÉ.*

Si cet enfant avait plusieurs oreilles, Ce ne serait à vous bien besogné. LA FONTAINE.

BESOGNER v. n. ou intr. (be-zo-gné; gn. mll. — rad. *besogne*). Autref. Travailler, s'occuper: *Catherine de Médicis passait son temps, les après-dîners, à BESOGNER après ses ouvrages en soie.* (Brantôme.)

— V. a. ou tr.: *Cet ouvrier BESOGNE mal tout ce qu'il fait.*

BESOIGNE (Jérôme), théologien français, né à Paris en 1686, mort en 1763. Il était professeur de philosophie et coadjuteur du principal au collège du Plessis. Son ouvrage le plus important est une *Histoire de l'abbaye de Port-Royal* (Cologne, 1756, 8 vol. in-12). Il a publié, en outre, un grand nombre d'écrits sur des controverses religieuses, et son inscription sur la liste des appelants contre la bulle *Unigenitus* lui valut beaucoup de persécutions.

BESOGNEUX ou **BESOGNEUX, EUSE** adj. (be-zo-gneux, eu-ze; gn. mll. — rad. *besogne*). Qui est dans la gêne, dans le besoin: *Un pauvre hère qui montre la musique à la pupille, infatué de son art, friponneux, BESOGNEUX, à genoux devant un écu.* (Beaumarch.) *Dans l'intérieur de la ville, on ne voit que des maisons grossièrement construites et une population BESOGNEUSE.* (X. Marmier.) *Cet habilement, dont les services étaient constatés par de vastes sillons d'usure, tout cet aspect misérable et BESOGNEUX ne donne pas aux jeunes filles une haute idée de la fortune du visiteur.* (De St-Georges.) *Aucune pensée de révolte ne traversait encore le cerveau de cette foule modeste et BESOGNEUSE.* (E. Berthet.)

— Fam. Qui éprouve quelque besoin naturel: *Le potage est la première consolation de l'estomac BESOGNEUX.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Exigeant, avide: *Jadis le paysan, pauvre, misérable, opprimé, ne dérobaît qu'avec peine la plus méchante nourriture aux contraintes d'un fisc rapace et BESOGNEUX.* (Rossi.)

— Substantiv. Personne qui est dans le besoin: *Les faux BESOGNEUX m'en veulent de ne pas être leur dupe.* (G. Sand.)

BESON s. m. (be-zoin — anciennement *busuin*). Le sens primitif de ce mot était *affaire*. D'origine germanique, on le retrouve sans difficulté sous les différentes formes de l'anglo-saxon *bisgun* affaire, du hollandais *bezigheld*, de l'anglais *business*, etc. L'italien *bisogna*, qui a le sens du français *besoin*, dont il dérive, nous est revenu sous la forme calquée de *besogne*, et avec le sens primitif d'affaire, d'occupation, qu'il avait perdu. Dans un sens général, privation ou sentiment de privation qui porte à désirer ce que l'on regarde comme nécessaire: *Avoir peu de BESONS. Se créer des BESONS. C'est notre vanité qui étend nos BESONS.* (Mme de Maint.) *L'esprit a ses BESONS, et peut-être aussi étendus que ceux du corps.* (Fonten.) *Tout désir est un BESON, une douleur commencée.* (Volt.) *Plus les ressources diminuent, plus on sent croître les BESONS.* (Marmontel.) *Un peuple dont les BESONS augmentent doit chercher de nouvelles ressources pour augmenter sa richesse.* (Dider.) *Nous avons deux sortes de*